



Ottawa, le mercredi 28 juin 2006

Le Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Madame la Sénatrice / Monsieur le Sénateur,

La Conférence canadienne des arts (CCA) est le plus ancien et le plus vaste groupe au Canada chargé de la promotion et du développement de politiques appropriées au développement et à la santé du secteur des arts et de la culture. Par l'entremise de ses membres individuels et organisationnels, la CCA représente des centaines de milliers d'artistes et de professionnels de la culture, de même que tous ceux et celles qui se préoccupent du domaine culturel canadien.

Le 22 juin dernier, les membres de la Chambre des communes ont approuvé en dernière lecture le projet de loi C-2, Loi fédérale sur l'imputabilité, qui a été transmis au Sénat pour plus ample examen. La CCA appuie totalement les objectifs de ce projet de loi qui vise à rendre le gouvernement fédéral davantage responsable de sa gestion des affaires nationales et des finances publiques. Cette loi est évidemment très importante pour l'ensemble de la population canadienne, mais nous vous incitons, de même que tous vos collègues, à en faire un examen rigoureux avant de l'approuver.

Au cours des soixante dernières années, la CCA a travaillé avec les gouvernements et parlementaires de toute allégeance politique. Notre organisme continue de participer à toutes sortes d'analyses et groupes de travail, et nous comparaissons régulièrement devant des comités de la Chambre et du Sénat. La CCA est impliquée activement dans le processus démocratique d'une façon non partisane afin de promouvoir les intérêts des arts et de la culture. Nous craignons fort que le projet de loi soumis à votre examen risqué d'entraver de façon sérieuse la circulation des idées et les débats qui sont au cœur même du processus politique. Nous craignons de plus que ce projet de loi obscurcisse davantage la distinction qui existe entre lobbyist et citoyens participant de façon ouverte dans le débat public. Cette législation va de plus imposer un fardeau bureaucratique supplémentaire inutile à des organisations comme la nôtre, dont le rôle est d'alimenter le débat public plutôt que de promouvoir en coulisse des intérêts particuliers.

Le Conseil d'administration de la Conférence canadienne des arts espère donc que vous et vos collègues vous assurerez que cette importante initiative législative n'ajoutera pas *de facto* au déficit démocratique en limitant l'action d'organisations comme la CCA qui travaillent au bien commun. Le projet de loi C-2 est un document d'une incroyable complexité préparée à toute vitesse qui pourrait avoir pour conséquence de limiter le débat public et la circulation des idées essentiels au processus démocratique canadien.

Notre Conseil suggère donc fortement au Sénat d'obtenir du gouvernement l'engagement que la réglementation associée à cette loi soit établie dans le cadre d'une consultation publique et soumise à plus amples commentaires de la part de toutes les parties intéressées. Cela pourrait bien être la meilleure façon d'éviter tout dommage collatéral aux intérêts de la population canadienne et de son gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, mes hommages respectueux.  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain Pineau  
National Director